

La lettre de la Mudetaf

La Mutuelle d'assurance des buralistes

N°53 | MAI 2018

mudetaf



Édito

Nos ambitions se concrétisent



Depuis quelques mois, la Mudetaf engage des transformations pour proposer de nouvelles offres et développer en même temps ses solutions d'accompagnement. Ces changements vont de pair avec une stratégie de partenariats et de formation dont les premières mises en œuvre sont déjà effectives. Vous découvrirez ainsi dans cette lettre nos initiatives dans le secteur HCR, avec le groupe des Maîtres Restaurateurs et notre programme de formation des délégués Mudetaf aux problématiques des professionnels de la restauration. Nous avons par ailleurs engagé une démarche de sécurisation de nos produits en rejoignant l'association ROAM (lire ci-contre), ce qui nous permettra également de gagner en visibilité et de partager des expériences avec d'autres assureurs à taille humaine.

Du nouveau dans La lettre de la Mudetaf

Autre évolution avec ce numéro, la présence d'un encart dédié aux régions de France : diffusé aux seuls adhérents concernés, ce supplément a pour vocation de donner une information ciblée, plus proche des réalités de chaque territoire. C'est notre manière de partager avec nos sociétaires une certaine idée de la proximité.

Alain Lannou, Directeur

La lettre de la Mudetaf

Éditeur
Mudetaf
23-25 rue Chaptal
75009 Paris
sigecomm@mudetaf.fr
Tel. : 01 53 21 10 20
www.mudetaf.com

REDACTION,
DESIGN GRAPHIQUE
Atelier Marge Design
www.atelier-marge.com
Tel. : 01 48 06 35 13
ILLUSTRATIONS
Emmanuel Riener
IMPRESSION
Imprimerie Moderne
Tirage à 13500 ex. / mai 2018

Association

La Mudetaf rejoint la ROAM

ROAM

La Réunion
des Organismes
d'Assurance
Mutuelle (ROAM)

est une association regroupant une soixantaine de sociétés d'assurance adhérentes qui représentent près de 8 % du marché de l'assurance française. Elle accompagne et défend les intérêts de ses membres, fondamentalement attachés à des valeurs et engagements communs.

La Mudetaf, par son adhésion à la ROAM, pourra bénéficier de nombreux services et de contacts privilégiés avec des structures de taille similaire à la sienne. Qu'il s'agisse de l'accès à des informations régulières sur la réglementation et ses évolutions, de l'appui opérationnel sur des sujets stratégiques (comme la transformation digitale et la formation), de la protection juridique ou

encore de la participation à des événements et conférences autour du secteur de l'assurance, tout est mis en œuvre pour un accompagnement sur-mesure.

Autre avantage à noter, la possibilité d'échanger sur les bonnes pratiques avec les autres membres de la ROAM, au sein de groupes de travail thématiques.

Enfin, la Mudetaf partage avec l'ensemble des adhérents de l'association une même démarche éthique :

- cultiver une gouvernance démocratique et exigeante ;
- promouvoir une protection durable des personnes et des biens des sociétaires et clients ;
- favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs ;
- maîtriser le développement de nos entreprises.

Hausse de prix du tabac

Vos garanties augmentées gratuitement de 10 % !

La récente hausse des prix du tabac bouleverse les habitudes de vos clients. La gestion de vos stocks et de votre trésorerie s'avère d'autant plus difficile. Pour faire face à ces incertitudes et pour vous garantir la meilleure des protections, la Mudetaf a pris l'initiative de vous accompagner sur une durée limitée à trois mois, pour y voir plus clair en toute sérénité ! Ainsi, les sociétaires assurés en Multirisque Professionnelle Tabac ont vu leurs niveaux de garantie « contenu » augmenter de 10 %, gratuitement, pour les mois de mars, d'avril et de mai 2018.

Garanties concernées : Incendie, Dégâts des Eaux, Évènements Climatiques, Catastrophes Naturelles, Vandalisme et Vol de marchandises.



Une exigence de qualité de prestation et de service partagée entre la Mudetaf et les Maîtres Restaurateurs.



**ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES MAÎTRES
RESTAURATEURS**

Partenariat **Compagnons d'excellence**

La Mudetaf et l'association française des Maîtres Restaurateurs, qui rassemble près de 4 000 professionnels, ont engagé un partenariat jusqu'en 2021. Alors que la Mudetaf propose, depuis 2016, des solutions adaptées aux métiers HCR, la rencontre allait de soi !

« En tant qu'assureur spécialiste des commerces de proximité, nous pouvons étendre nos services à d'autres professionnels », explique Alain Lannou, directeur de la Mudetaf et à l'initiative du partenariat avec les Maîtres Restaurateurs. « Nous souhaitons faire profiter plus largement les restaurateurs de notre savoir-faire, poursuit-il. Nous avons choisi les Maîtres Restaurateurs car nous partageons avec eux cette même exigence de qualité de prestation et de service ».

C'est dans cet esprit de proximité que démarre l'aventure avec cette association, dont les membres répondent à un cahier des charges exigeant fixé par l'État.

Des contrats sur-mesure

De son côté, la Mudetaf travaille selon un cahier des charges rigoureux qui apporte à chaque sociétaire des prestations cohérentes, définies selon les besoins de son établissement. En effet, l'expertise de la Mudetaf auprès des commerces de proximité permet d'établir des contrats

parfaitement adaptés à chaque typologie d'établissement : la visite d'un délégué, sur place, aboutit à des prescriptions de garantie sur-mesure, au bénéfice de coûts de cotisation ajustés puis qu'établis selon la pertinence des besoins.

« Nos contrats HCR sont parfaitement adaptés aux établissements des Maîtres Restaurateurs, dont les problématiques sont assez similaires à celles des buralistes », conclut Alain Lannou.

Un avis partagé par Alain Warth, directeur de la publication de *Terres de Chefs*, le magazine des Maîtres Restaurateurs : *« Nous avons trouvé avec la Mudetaf un interlocuteur qui partage nos valeurs de proximité, de contact humain. C'est ce qui fait aussi l'ADN des restaurateurs. Ils ont besoin de conseils directs, d'identifier leur interlocuteur et de recevoir un discours clair, accessible. En cela, l'équipe des délégués Mudetaf répond parfaitement à ces critères. Et leur ancrage territorial va dans le sens de nos engagements envers les circuits courts ! »*

Les engagements des Maîtres Restaurateurs

Une cuisine maison, réalisée par des professionnels de la restauration, à partir de produits bruts, majoritairement frais, intégrant les circuits courts.

Un titre attribué par le préfet après un audit de contrôle. C'est une démarche volontaire du professionnel qui est renouvelée tous les 4 ans.

Une garantie pour le client, un « contrat de confiance » : contrôles de qualité et d'hygiène, authenticité et origine des produits, cuisine faite maison.

Incendie

Prévention et bonnes pratiques

Après un premier dossier sur les risques incendies il y a un an, dans La lettre de la Mudetaf, nous revenons en synthèse sur quelques points essentiels de vigilance et de contrôle. Pour ne pas risquer de tout perdre, ces rappels ne seront pas inutiles.



PRÉVENTION 4 CONSEILS D'EXPERT

Pour gagner en sécurité, reliez votre système d'alarme intrusion à votre détecteur d'incendie.

Le contrôle de vos installations électriques peut être réalisé par un spécialiste de proximité. En cas de problème identifié, ne perdez pas de temps pour effectuer les réparations nécessaires.

Certains matériaux sont très inflammables (revêtements, faux plafonds, etc.). Renseignez-vous avant d'engager des travaux de rénovation ou de décoration.

Veillez à supprimer de vos réserves et débarras les cartons et autres papiers inutiles, très inflammables.

L'essentiel de la réglementation

Un registre de sécurité à jour

Ce registre est obligatoire. On y reportera les renseignements indispensables à la sécurité :

- les consignes générales et particulières établies en cas d'incendie (consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap, notamment) ;
- les dates et observations des divers contrôles ou vérifications (résultats, rapports, identité des intervenants) ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms des entrepreneurs ;
- la formation/sensibilisation des salariés, le cas échéant.

Protégez vos salariés !

Vous êtes responsable de la sécurité de vos salariés. Pour la garantir, le Code du Travail impose un contrôle annuel de votre installation électrique, à reporter précisément dans le Registre de sécurité. Sachez que vous pouvez être mis en cause en cas d'accident du travail.

Des vérifications et contrôles réguliers

Ils doivent être réalisés sur l'ensemble des installations à risque et mentionnés dans le registre de sécurité. L'exploitant doit procéder, ou faire procéder par des techniciens compétents, aux opérations d'entretien et de vérification des installations et des équipements de son établissement.

L'éclairage Mudetaf Responsabilité partagée



Trois questions à Lionel Gay, responsable commercial de la Mudetaf.

Les sociétaires sont-ils globalement conscients des risques liés aux incendies ?

Nous avons tous tendance à négliger les risques tant que nous ne sommes pas confrontés personnellement à la situation. L'incendie n'échappe pas à la règle, même si nous rappelons régulièrement à nos assurés à quel point il faut être vigilant. Lors des visites de nos délégués régionaux et experts, nous les sensibilisons car nous savons que les conséquences d'un incendie sont toujours très lourdes, tant du point de vue psychologique que financier.

Quelles sont les causes d'incendie les plus répandues ?

Sans aucun doute les problèmes d'installation électrique ou de détérioration de matériel. Nous insistons sur l'importance de contrôler régulièrement les tableaux électriques et de ne pas accumuler les branchements sur de simples multiprises. En cela, chacun doit prendre ses responsabilités pour éviter le pire : du côté de la Mudetaf, en préparant des contrats adaptés et en analysant tous les risques potentiels ; du côté du buraliste, en faisant contrôler ses installations conformément à la réglementation en vigueur.

La Mudetaf engage-t-elle des initiatives particulières ?

Nous organisons régulièrement des formations thématiques pour que chaque salarié de la Mudetaf soit le plus performant possible sur la prévention et le conseil. L'enjeu est de taille : nous déplorons des sinistres majeurs, coûteux et lourds de conséquences pour nos buralistes qui doivent souvent suspendre leur activité durant plusieurs mois.

ARNAQUES

Une nouvelle offre à découvrir à Losangexpo

Les buralistes sont encore trop fréquemment victimes d'arnaques en tout genre, notamment sur les produits dématérialisés.

Si les procédés sont souvent connus, les arnaques continuent de faire des ravages dans la profession. C'est pourquoi la Mudetaf est en train de finaliser une offre spécifique afin de garantir les pertes, parfois très

conséquentes, occasionnées par les pratiques frauduleuses sur l'édition de codes de produits dématérialisés. Elle sera présentée au prochain Losangexpo, les 20 et 21 octobre 2018 à Paris (Porte de Versailles).



Contacts

SIÈGE
Tel.: 01 53 23 10 20

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET HAUTS-DE-FRANCE

Patricia Duarte
Tel.: 06 27 57 40 69
Dépts.: 77, 91, 94

Laurent Rouvo
Tel.: 06 15 42 52 72
Dépts.: 75, 92

Philippe Delcourt
Tel.: 07 79 85 70 48
Dépts.: 27, 28, 76, 78

Georges Canon
Tel.: 06 14 19 64 85
Dépts.: 08, 59, 62, 80

Grégory Lavigne
Tel.: 06 20 25 34 41
Dépts.: 02, 60, 92, 95

RÉGION GRAND EST

Gérard Calleja
Tel.: 04 90 56 92 07
Dépts.: 13, 20, 84

Yohann Filon
Tel.: 06 28 64 44 73
Dépts.: 04, 05, 06, 83

Grégory Chemillier
Tel.: 07 76 04 68 72
Dépts.: 01, 47, 69

Lydie Chapoutier
Tel.: 06 73 05 76 89
Dépts.: 07, 26, 38, 43, 73, 74

Damien Fadoux
Tel.: 07 78 81 55 43
Dépts.: 21, 25, 38, 58, 70, 71, 88, 90

Romario Maréau
Tel.: 06 17 84 08 81
Dépts.: 30, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88

RÉGION SUD-OUEST

Bureau de Toulouse
Christine Bourel
Tel.: 05 63 22 73 99

Emmanuel Balas
Tel.: 06 13 63 90 15
Dépts.: 09, 11, 30, 34, 66

Pierre Estival
Tel.: 06 73 88 83 55
Dépts.: 31, 32, 33, 40, 64, 65

Alain Limouzin
Tel.: 06 07 90 98 48
Dépts.: 03, 19, 23, 24, 63, 87

Laurent Vézzy
Tel.: 06 26 24 22 95
Dépts.: 12, 15, 46, 47, 48, 81, 82

RÉGION OUEST

Hervé Sinès
Tel.: 06 63 24 19 60
Dépts.: 17, 44, 49, 79, 85

Alexandre Bua
Tel.: 06 20 26 29 50
Dépts.: 22, 29, 35, 56

Pierre-Emmanuel Bacon
Tel.: 06 20 48 38 54
Dépts.: 14, 50, 53, 61, 72

Nicolas Karazullo
Tel.: 06 38 88 36 63
Dépts.: 16, 18, 36, 37, 41, 45, 86

ASSURANCE PRÉVOYANCE OU SANTÉ

Pour toute question sur nos contrats, vous pouvez contacter, au choix, votre délégué régional ou notre équipe du siège aux numéros ci-contre :

Ambre Télémarque :

01 53 23 10 49

Christine Bourel (bureau de Toulouse) :

05 61 22 73 59

Chiffres-clés

44 %
des buralistes
sont assurés à la Mudetaf,
le premier assureur
de la profession.

Plus de 15 000
sociétaires.

Plus de 1 600
contrats d'assurance
prévoyance ou santé.

Les offres de la Mudetaf

Les produits de la Mudetaf se structurent autour de quatre offres, adaptées aux différents facettes du métier de buraliste.

Commerce

Nos contrats spécifiques couvrent l'ensemble de vos activités commerciales: Multirisque du buraliste, Multirisque hôtellerie/restauration (HCR), Multirisque autres commerces (presse, bar...), assurance des fonds PMU et des jeux de la FDJ.

Habitation et immeuble

Le contrat Multirisque habitation est destiné aux sociétaires en activité ou à la retraite, ainsi qu'à leurs salariés et aux membres de leurs familles. Il couvre les résidences principales et secondaires. Le contrat Multirisque immeuble couvre quant à lui les biens immobiliers mis en location.

Santé et prévoyance

La Mudetaf offre un ensemble de solutions proposées en partenariat avec Alptis, assurance associative performante: une gamme complète de complémentaires santé (individuelles ou collectives); des garanties de prévoyance; des garanties emprunteur pour tout type d'acquisition et spécialement adaptées pour les plus jeunes des entrepreneurs. Depuis 2017, en partenariat avec April, nous proposons désormais des solutions plus spécifiquement dédiées aux professionnels du secteur HCR, buralistes ou non.

Épargne et retraite

En partenariat avec la Mudetaf, Monceau Assurances propose un contrat d'épargne performant et des contrats de retraite complémentaire, exprimés en points, qui allient totale transparence et grande sécurité. N'hésitez pas à les contacter directement au 01 49 95 39 08 ou à l'adresse suivante: gpatrimoniales@monceauassurances.com.



Une urgence ?

Appelez le
0825 826 407

Joignable 24h/24, 365 jours par an, ce service vous met en relation avec des serruriers, vitriers et services de gardiennage.